ULTRALED 45 DBR & DBR ES



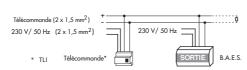
Le fac similé des licences NF sont disponibles sur le site www.cooperfrance.com



Ces blocs autonomes possèdent des entrées de télécommande non polarisées, permettant de simplifier l'installation.

Sur ces appareils, la mise à l'état de repos réglementaire peut s'effectuer à partir de la télécommande TL500 - TLU - TLI (à rajouter le cas échéant, sur une installation existante).

2 SCHÉMA DE BRANCHEMENT



Placer une résistance de 2,2 k Ω - 1/4 W en bout de ligne.





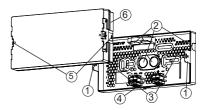
3 FIXATION ET RACCORDEMENT

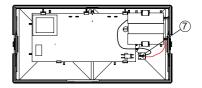
3.1. ULTRALED 45 DBR

- a Retirer l'ensemble diffuseur-réflecteur en faisant levier sur les encoches 1 à l'aide d'un tournevis.
- **b** Défoncer l'opercule de l'entrée de câble souhaitée 2.
- Fixer le fond de l'appareil (vis Ø 5 mm) en utilisant les trous existants ou la matrice en nid d'abeilles 3.
- **d** Câbler l'appareil en respectant les indications gravées sur le fond **4**.
- Si la configuration initiale du pictogramme ne convient pas, déverrouiller le diffuseur 5 du réflecteur 6 et choisir le sens voulu (voir chapitre 4).
- f Enficher le connecteur de la batterie 7.
- Embrocher l'ensemble diffuseur-réflecteur sur le socle.



Note : Le câblage du bloc autonome doit être réalisé en fil rigide 1,5 mm².





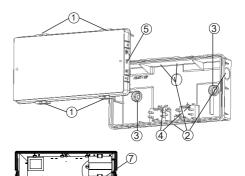


3.2. ULTRALED 45 DBR ES

- Retirer l'ensemble diffuseur-réflecteur en faisant levier sur les encoches 1 à l'aide d'un tournevis.
- Défoncer la ou les arrivées de câble 2 souhaitées, à l'aide d'un tournevis, puis installer le ou les presse-étoupes.
- Vérifier la présence des rondelles "fibre" 3 et fixer le fond (vis Ø 5 mm non livrées).
- Câbler l'appareil en respectant les indications gravées sur le fond 4.
- Si la configuration initiale du pictogramme ne convient pas, déverrouiller le diffuseur 5 du réflecteur 6 et choisir le sens voulu (voir chapitre 4).
- f Enficher le connecteur de la batterie 7.
- Embrocher l'ensemble diffuseur-réflecteur sur le socle.



Note: Le câblage du bloc autonome doit être réalisé en fil rigide 1,5 mm².





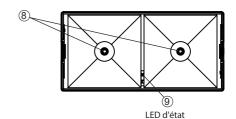


5) MISE SOUS TENSION & MISE EN OEUVRE DU SYSTÈME

Lors de la mise sous tension du B.A.E.S., vérifier l'allumage des témoins de veille 8 et de la LED d'état 9.



Vert ou jaune : voir tableau résultats p.3.



Principe / Périodicités

Chaque appareil est équipé d'un microprocesseur qui effectue :

· En permanence :

Tests de la charge et des témoins de veille.

Tous les 7 jours :

Tests identiques au test précédent + vérification de chaque lampe de secours + vérification de la commutation veille/secours.

Toutes les 10 semaines :

Tests identiques aux tests précédents + vérification de l'autonomie batterie

Initialisation

La programmation de l'heure des tests peut s'effectuer :

- soit en déconnectant la batterie pendant 10 secondes et en la connectant de nouveau.
- soit depuis le boîtier de télécommande (voir notice). La prise en compte de la programmation est signalée par un allumage des lampes de secours.



Note: Le boîtier de télécommande permet aussi :

- le décalage exceptionnel du test d'autonomie
- le lancement de test manuel.



Voir notice télécommande TLI : LUM10315 / TLU: LUM10312 / TL500: LUM10313.

Résultats

Led d'état	État du B.A.E.S.	Nature du défaut				
Vert fixe Jaune clignotant lent Jaune clignotant rapide Vert clignotant	Conforme En défaut En défaut Test en cours	Pas de défaut Batterie ou leds de veille défectueuses Lampe(s) de secours défectueuse(s) Pas de défaut				
Vert/Jaune alternatif	Réception ordre de télécommande	Pas de défaut				



FONCTIONNEMENT

Simulation d'une coupure de l'alimentation normale

Cette simulation peut s'effectuer secteur présent par le lancement d'un test d'autonomie à partir d'une télécommande type TLU. En cas de coupure du secteur pendant le test, LA SÉCURITÉ RESTE PRIORITAIRE : le test reprend après le retour du secteur.

Mise à l'état de repos

Afin d'éviter la décharge des accumulateurs et préserver l'autonomie du bloc pendant une coupure volontaire du secteur (plus de 10 minutes), il est recommandé de mettre l'installation à l'état de repos.

Cette mise à l'état de repos des B.A.E.S. secteur absent s'effectue globalement par la télécommande type TLU ou TLU 500 en appuyant sur le bouton extinction (voir sa notice d'utilisation).



FONCTIONNEMENT DBR

Tous les produits COOPER (groupe EATON) intégrant la fonction DBR/DL sont vendus avec la fonctionnalité DBR/DL désactivée par défaut. Pour activer cette fonctionnalité, la télécommande TLI est nécessaire (voir notice TLI). Les blocs DBR/DL assurent leurs tests de facon automatique de la même manière qu'un bloc SATI.

La mise en évidence du pictogramme se fait par le clignotement du produit (fréquence : 1 Hz environ / temps d'activation : 350 ms environ).



Non remplaçable Remplaçable							Normes de référence				Accus NiCd autorisés	Lampe de secours			
Références	Code article	Numéro Homologation	Tension assignée	Consommation (W)	Classe électrique	Flux à 1 h (lumens)	Ы	¥	Type (P/NP/Incan)	NF EN60598.1	NF EN60598.2.22	NFC71801	NFC71820	- Pack 3 x1,2V / 0,6Ah Cooper EcoSafe by SAFT Pack 3 x1,2V / 0,8Ah SAFT 3 x7T AAL - Pack 3 x1,2V / 0,6Ah SANYO 3KR-AAH	2×LED 3,6 V 170 mA
ULTRALED 45 DBR	LUM16035	T11156	230 V/ 50-60 Hz	0,6	2	45	43	08	Р	Х	Х	Х	Х	Х	Х
ULTRALED 45 DBR ES	LUM16015	T11157	230 V/ 50-60 Hz	0,6	2	45	66	80	Р	Χ	Х	Χ	Χ	X	Χ

Les BAES ULTRALED 45 DBR et ULTRALED 45 DBR ES ont une autonomie de 1 h lorsqu'ils remplissent leurs fonctions de BAES d'évacuation avec un flux de 45 lm.

En veille ou après cette heure d'autonomie, ils continuent à conserver hors tension (au repos) une autonomie de 5 minutes, pendant 12 heures, pour remplir la fonction de DBR (Dispositif de Balisage Renforcé).

La fonction DBR fait clignoter le BAES en cas d'incendie. Elle est pilotée par une télécommande TLI asservie à l'alarme incendie.



L'ensemble de l'installation d'Éclairage de Sécurité doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques, conformément au règlement de sécurité.

Dans le cadre de l'entretien des appareils, nous conseillons le nettoyage régulier de la vasque et du réflecteur.

Dans le cas où le bloc ne satisfait pas à la durée assignée de fonctionnement (1 heure), les accumulateurs doivent être remplacés. Les caractéristiques des accumulateurs sont spécifiées au paragraphe « Caractéristiques ».

« Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques professionnels (DEEE pro) ainsi que les accumulateurs au Nickel-Cadmium, au plomb ou au Nickel-métalhydrure qui peuvent équiper ces produits, sont néfastes pour l'environnement et la santé humaine ». Ils doivent être collectés sélectivement, traités et recyclés.

La collecte, le traitement et le recyclage des DEEE Pro et accumulateurs incorporés, de Cooper Sécurité SAS (Groupe EATON), sont assurés gratuitement par Récylum.





Plus d'informations sur : www.recylum.com



GARANTIE

Conditions générales de garantie

Cooper Sécurité SAS (Groupe EATON) garantit le bon fonctionnement des luminaires pendant une durée d'un an aux conditions générales ci-dessous (la date de fabrication faisant foi).

- · Garantie totale pièces et main d'oeuvre.
- Cooper Sécurité SAS (Groupe EATON) ne saurait être responsable en cas d'accidents dus à un vice ou défaut du luminaire.
- Tout luminaire défectueux sera retourné franco de port à Cooper Sécurité SAS (Groupe EATON) Parc Européen d'Entreprises II Rue Beethoven – BP 184 – 63204 RIOM Cedex.

Les luminaires remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

La garantie est nulle :

- en cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers Cooper Sécurité SAS (Groupe EATON) ;
- · si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais branchement.



Eaton EMEA Headquarters Route de la Longeraie 7 1110 Morges, Switzerland Eaton.eu

Cooper Sécurité SAS (Groupe Eaton) PEER II Rue Beethoven – B.P. 10184

63204 RIOM Cedex - FRANCE

Service technique : 0825 826 212 (0,15 € TTC/min) Service Clients : 0820 867 867 (0,118 € TTC/min) www.cooperfrance.com ZNO2029200 E - 08/2017 © 2017 Eaton Tous droits réservés

Eaton est une marque déposée.

Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.